

“Il n’y a pas de refinancement structurel de l’enseignement supérieur”

■ Pour la présidente de la Fef, le projet de gouvernement PS-CDH n’est pas assez ambitieux.

Entretien **Stéphanie Bocart**

Elu en mai dernier, le nouveau bureau de la Fédération des étudiants francophones (Fef) a pris ses fonctions ce 1^{er} août. L’occasion pour sa présidente, réélue pour un an, Corinne Martin, de passer au peigne fin le chapitre “Enseignement supérieur” de la Déclaration de politique communautaire (DPC) du nouvel exécutif PS-CDH à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Jean-Claude Marcourt (PS) rempile comme ministre de l’Enseignement supérieur. Une bonne nouvelle ?

Que ce soit M. Marcourt ou quelqu’un d’autre, cela n’a pas beaucoup d’importance. Au moins, on a l’avantage que l’on sait avec qui on va travailler. L’année qui vient de se terminer était une année de fin de mandat. Les élections arrivaient. Donc, les dossiers “délicats” ont été plus ou moins mis au frigo – la réforme du financement de l’enseignement supérieur, la réforme de la formation initiale, ... – car à l’approche d’un scrutin il n’est jamais de bon ton d’avoir de mauvaises nouvelles à annoncer. Maintenant, le nouveau mandat qui commence est une belle opportunité pour que ces dossiers ressortent et que la Fef puisse amener ses revendications et ses positions.

Le ministre Marcourt a été la cheville ouvrière du décret “Paysage”. La DPC prévoit “d’implémenter la réforme du paysage de l’enseignement supérieur”. Est-ce suffisant selon vous ?

Non. Dans la DPC, il n’y a pas de réelle ambition de reprendre en main les problèmes qui ont déjà été pointés du doigt et de les rectifier. Deuxième réflexion, ce décret met en place toutes les conditions pour permettre un plus grand adéquationnisme entre l’enseignement supérieur et les besoins des entreprises au niveau local, qui sont dans les bassins de vie pour le Plan Marshall et les pôles géographiques pour le décret “Paysage”.

Dans ce cadre, la Fef craint une trop grande rationalisation des formations qui sont proposées au niveau local pour un rapprochement avec les bassins de vie. La Fef s’oppose donc à cette logique de faire correspondre à court terme les études proposées aux étudiants avec les besoins des entreprises. Autre chose, dès que le décret “Paysage” a été voté, le ministre Marcourt, avec sa double casquette de ministre de l’Enseignement supérieur et de l’Economie wallonne – qu’il a à nouveau d’ailleurs – avait mis en place des structures hybrides par pôle

qui rassemblaient des représentants de l’enseignement supérieur et des formations professionnelles et le monde des entreprises, ce qui met davantage en place cet adéquationnisme.

La priorité n°1 du volet “Enseignement supérieur” de la DPC est son refinancement. Vu le contexte budgétaire difficile de la FWB, est-ce, pour la Fef, une réelle volonté ou un effet d’annonce ?

Quand on parle de réelle volonté de refinancer le supérieur, je rigole doucement. La DPC ne parle pas de refinancement structurel ou de sortir du système de l’enveloppe fermée. On parle d’envelop-

pes ponctuelles qui vont être allouées de manière supplémentaire à l’enseignement supérieur. Cela reste des promesses très approximatives. C’est une grosse lacune de cette DPC. La Fef attendait beaucoup plus de la part des partis qui se sont engagés à refinancer publiquement l’enseignement supérieur à hauteur de ses besoins.

Autre mesure, la nouvelle équipe PS-CDH étudiera la possibilité d’étendre le test d’orientation actuellement appliqué aux études de médecine à d’autres filières. La Fef est-elle inquiète ?

Oui. Et nous tirons la sonnette d’alarme. Le test en médecine a été présenté sous couvert d’aide à la réussite, mais, concrètement, les recteurs attendaient que cela puisse limiter le nombre d’étudiants qui s’inscrivent en médecine. Ce test est-il donc un examen d’orientation non contraignant ou une sélection déguisée ? Mon autre remarque concerne la session de janvier. Avec le décret “Paysage”, la session de janvier est devenue obligatoire

pour tous les étudiants. Ce sont des conditions idéales pour permettre d’étendre de manière plus poussée le système mis en place en médecine: si l’étudiant a bien réussi ses examens, il peut continuer son année; s’il a été moins bon, il doit étaler son année ou est réorienté. C’est un écrémage qui n’est pas assumé. La Fef refuse cette option. Nous voulons un enseignement accessible à tous les étudiants.

A contrario, la DPC prévoit de poursuivre l’amélioration de l’accessibilité à l’enseignement supérieur. Or, il n’y a, par exemple, pas une ligne sur le gel du minerval...

Le gel du minerval est l’une des victoires que la Fef a obtenue lors de la dernière législature. Mais du côté néerlandophone, cela n’a pas traîné: on parle désormais d’une hausse des frais d’inscription colossale. Le mouvement étudiant flamand a déjà réagi très vivement. De notre côté, le fait que le gel du minerval ne figure pas dans la DPC n’est pas de bon augure. Mais il n’est pas question que cet acquis soit remis en cause.

La DPC revient aussi sur la réforme de la formation initiale des enseignants, qui passerait dans un premier temps de trois à quatre ans, avec davantage de stages. Convaincue ou pas ?

Je suis mitigée. Réformer la formation initiale des enseignants est essentiel. C’est très bien que la nouvelle coalition veuille continuer les travaux préparatoires lancés au cours du mandat précédent. Mais nous ne serons convaincus que lorsque nous verrons le nouveau programme de cours, avec des améliorations en termes de contenus, approche pédagogique, stages et plages horaires. Passer de trois à quatre ans, pourquoi pas ? Mais si c’est juste pour ajouter des stages, ce n’est peut-être pas nécessaire de faire un an en plus.

“Quand on parle de réelle volonté de refinancer le supérieur, je rigole doucement.”

CORINNE MARTIN
Présidente de la Fef.